

Comme il vous plaira, Monsieur Gide

Vendredi 30 mai 1924 Paris-Journal

Dans le prochain numéro du *Mercury de France*, dont on me communique les bonnes feuilles, M. André Gide met en cause *Paris-Journal*. C'est à propos des « affaires d'honneur ». De quoi se mêle ce vieux monsieur ? Pour une fois que je laisse M. Gide à ses travaux il ne peut se tenir en place : il bont, il piaffe, il rue, il se cabre. L'odeur de la poudre lui monte au nez, il semble haïr « Occupez-vous de moi, Bérard, occupez-vous de Gide ». Bon. Le centaure à Eolas sera comblé.

Mais il aurait pu choisir une meilleure occasion. Les affaires en question ne concernaient en rien M. Gide. On ne demandait rien à Gide, pas même de passer les gants et la redingote du témoin.

Et puis ces incidents étaient clos. En effet, les bonnes manières font une loi de tenir pour oubliés les incidents sous vis d'une rencontre ou d'un procès-verbal de conciliation. M. Gide n'est pas obligé de savoir. Ses amis, qu'il met en cause sans le moindre scrupule de courtoisie, auraient pu le lui apprendre.

Nul ne parlait plus de ces duels manqués, si ce n'est deux ou trois mulots obscurs et pelés, grignottant ça et là quelque « budget d'échos » — cette ivraie du journalisme M. Gide, désireux de partager ce festin de roi, s'approche à son tour. Je le lui dis bonnement, et d'autres le lui diraient: Ce n'est point là sa place. Il y a des besognes qu'un homme de son rang laisse à d'autres, moins en vue et plus excusables. On ne l'attendait point là. Il y est. Tant pis : fallait pas qu'il y aille.

Mais résumons les faits.

M. Gide vient d'adresser au *Mercury* une protestation contre un article de M. R. de Bur qui fait mon éloge et celui de *Paris-Journal*. Voici le fragment que relève M. Gide :

« Et voici, dans *Paris-Journal*, devenu un des journaux littéraires les plus vivants, une « réponse avant la lettre », de M. Henri Bérard, au sujet d'un éreintement projeté de son roman dans la *N. R. F.* que, ne pouvant citer en entier ici, je conseille aux gens fatigués des fadeurs de la littérature actuelle, de lire. C'est d'une belle ironie et d'une belle violence. »

Je remercie, d'abord, à M. Gide. Il m'offre l'occasion de remercier publiquement l'auteur de ces louanges, et cela, je pense est assez conforme au génie gidouillard, qui, comme on sait, consiste à jouer par la bande les plus simples carambolages. M. Gide se fait quand on le prie de s'expliquer. Il intervient quand on le croit occupé ailleurs, au Maroc par exemple, ou dans un jury de Cour d'assises, siégeant à huis-clos, et sauvant les bonnes œuvres...

C'est ainsi que M. Gide, volant au secours d'un ami, — lequel, je pense, ne lui demandait rien — revendique l'insertion du procès-verbal qui termina le différend Bérard-Rivière. — Le compte, dit-il, que le *Mercury* aura l'équité de publier ce procès-verbal...

Le *Mercury* a toutes les équités, comme M. Gide le veut par encoûts. Mais le culot est une chose qui ne se trouve pas chez les hommes de son état. Que veut donc insinuer M. Gide en plaçant ainsi ce procès-verbal en l'âme d'un homme comme témoin, ni s'expliquer, ni y trouve, ainsi que ses amis, un personnel avancé ? Que lui a-t-il en effet est désagréable.

Eh ! maître, si vous ne pouvez pas vous en passer, laissez-le aller, tout l'abord ce procès-verbal passe par MM. Jacques Boulenger, Henraux, R. de Jouvenel et Roux-Blanc ? Génant ce texte ? Mais que redoutait M. Gide ornait la garde de son dernier livre (1) et que par son cadre la *N. R. F.* dut arracher volume par volume. Pourquoi M. Gide se ravisa-t-il ? On tiendra de le savoir et je le dirai, le moment venu. Que ne s'est-il pareillement résolu de publier sa lettre au *Mercury*. Par cette lettre il rouvre impertinemment un débat assez fâcheux.

En mettant en cause mes affaires et l'un de mes témoins, M. Gide ne commet pas seulement une inconvenance que réprouveraient sans retard les gens bien élevés. Il délie les intéressés d'un secret consacré par l'usage, touchant aux conversations d'un client avec ses témoins. Que les amis de M. Gide se rassurent. J'ai le cœur assez fier pour ne point user de certains droits. Je ne m'en prendrai à personne d'une petite cuistrerie, dont M. Gide est l'un que responsable, et par laquelle il assouvit une rancune qui sentant la vessie, s'échappe sans fracas.

(1) *Souvenirs de la Cour d'assises*. L'ouvrage m'était, si j'en crois *l'Intransigeant*, ironiquement dédié.

Il importe cependant de souligner que le procès-verbal de l'affaire en question spécifie la mission que j'avais confiée à mes témoins : accorder une réparation par les armes à M. Rivière. C'est même, à vrai dire le seul des trois procès-verbaux publiés où l'on fait emploi de ce langage.

Je suis bien obligé de dire, puisqu'aussi bien l'on m'en fait une nécessité, qu'au moment où MM. Jacques Boulenger et Henraux se présentèrent chez moi, leur client était « forclos » depuis la veille. Néanmoins je mis mes amis en rapport avec les témoins de M. Rivière, et non seulement par égard pour leurs personnes mais parce que j'étais résolu à satisfaire l'honneur de M. Rivière et en cas de rencontre, à accepter toutes ses conditions. Un journal a dit que j'étais « manifestement le seul à envisager ce duel avec calme ». C'est assurément exagéré. Il est certain, toutefois, que j'envisageai d'un cœur tranquille le risques du combat. Nul n'a pu s'y méprendre, pas même M. Gide. C'est à vanité du respect.

M. Gide avait été sûr, au lieu de l'insultant, il ne s'aviserait point de railler un homme qui, refusant l'expression du moindre regret, consent à ménager l'amour-propre de chacun et à se plier à des scrupules de mode qu'il ne cepta sans les partager. Il suffit, mes témoins s'expliqueront s'ils le veulent, mieux que moi, sur ce point.